



« LA NATURE A HORREUR DU VIDE »

> SEMER, PLANTER, ... OCCUPER L'ESPACE

Laisser des espaces naturels n'est pas synonyme de manque d'entretien, mais de changements de pratiques pour préserver notre environnement, notre santé et la qualité de l'eau.

Les communes du bassin versant s'y sont engagées en signant une charte d'entretien des espaces communaux, en juillet dernier. De nombreux espaces ne sont plus traités chimiquement. Les collectivités modifient leurs pratiques.

> ENTRETIEN AVEC L. MADEC DES SERVICES TECHNIQUES DE SAINT THÉGONNEC

« Dans un souci de développement durable les services techniques ont opté lors des nouveaux aménagements du bourg pour l'implantation de massifs mixtes, c'est-à-dire l'utilisation de différents végétaux, des arbustes, des vivaces, des couvreurs sols, des annuelles. Le secteur partant de la boulangerie vers le cimetière est lui uniquement composé d'arbustes et de vivaces. Le choix d'utiliser moins de plantes annuelles et plus de plantes pérennes permet d'équilibrer les massifs en forme et en couleur mais aussi de diminuer fortement les arrosages. Le fleurissement avec des plantes annuelles a été divisé par deux. **L'utilisation de vivaces dans les nouveaux massifs se fait quasi automatiquement, cela permet de couvrir les espaces nus et de moins traiter chimiquement.**



L'utilisation de paillages permet aussi de limiter les traitements : les écorces d'arbres broyées, les tontes en tant que paillage d'herbe des massifs les plus éloignés du centre bourg. L'année passée les services techniques ont supprimé une période de traitement et ont donc utilisé environ moitié moins de produits phytosanitaires. Les désherbages manuels ont été plus fréquents. Nous récupérons aussi parmi les fleurs saisonnières plantées toutes celles pouvant resservir pour être mises ailleurs et donc encore une fois limiter les espaces de terre nue.

Jachère fleurie >

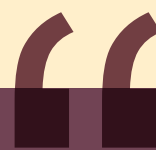
Pour limiter les traitements ou les binages, quelques pieds d'arbres avaient été semés de jachère fleurie l'an passé.

Cela permet de faire mieux accepter les herbes spontanées qui poussent aux pieds de ces arbres.



Vu que les habitants de la commune avaient apprécié, du fait de la gaieté apportée, l'expérience sera renouvelée cette année sur davantage de secteurs : aux pieds des arbres (Park an Ilis), au bord des talus (près des écoles, du lavoir)... Il s'agit de tester la jachère fleurie en tant qu'alternative aux produits phytosanitaires ».

Pour soutenir les collectivités dans leur démarche, il est indispensable que les particuliers acceptent une **gestion différenciée** des **espaces communaux** : avec une fréquence de tonte ou de binage variable suivant les espaces par exemple, avec des herbes spontanées sur certains espaces ou des jachères fleuries,... Ces différents modes de gestion peuvent être reproduits à l'échelle des jardins des particuliers.



Jardiner au NATUREL

Comment transformer un bout de ma pelouse en potager ?

Il y a 2 manières de procéder :

- la solution dans l'urgence : la plus gourmande en énergie.
- la solution programmée : la plus reposante.



Dans l'urgence, tondre très court la zone à transformer, puis avec une biobêche (ou une fourche à bêcher) soulever la terre avec l'herbe (sans la retourner).

- Faire un passage dans un sens puis dans l'autre, laisser sécher 1 ou 2 jours puis passer la griffe pour enlever l'herbe qui devrait être sèche, la mettre à composter.
- Apporter un amendement organique et planter.

Solution programmée à commencer de préférence en automne (novembre).

- Tondre très court la zone à transformer et laisser l'herbe coupée, étaler sur la partie à transformer une couche d'herbe (2/3 cm) une couche de feuilles mortes (5 cm) arroser abondamment mettre un carton mouillé et recommencer, on peut faire jusqu'à 5 couches mais en général 3 suffisent.
- Laisser agir tout l'hiver, en avril le tout doit être digéré, il ne reste qu'à planter sans remuer.

(cf. Pour en savoir plus / Agenda)

LES ÉPHÉMÈRES

> DES INSECTES DE NOS COURS D'EAU

Les insectes aquatiques, nourriture principale de nombreux poissons, jouent un rôle important dans les cours d'eau.

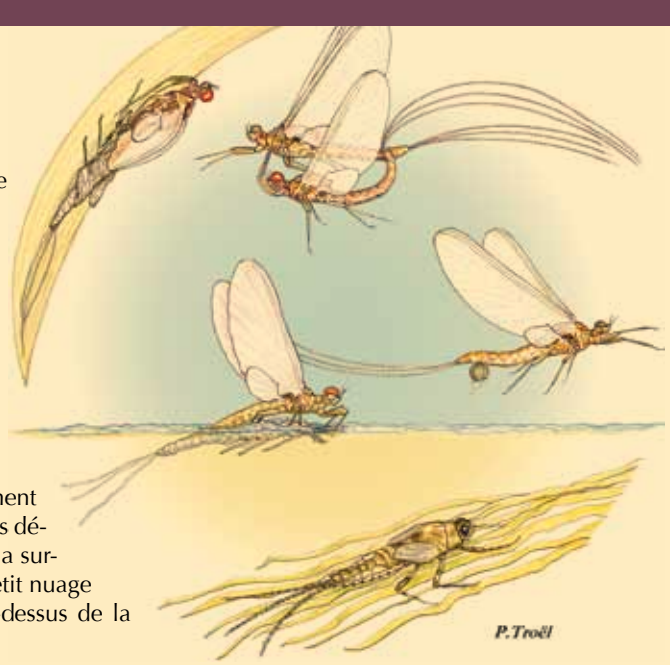
Ce sont également de bons indicateurs de la qualité des eaux. Parmi ces insectes, les Éphémères forment un ordre à part entière, vivant principalement dans les eaux courantes et bien oxygénées.

La vie des Éphémères va se dérouler en 2 parties :

- Leur vie larvaire se passe sous l'eau et dure de 1 à 3 ans. Suivant les espèces les larves vont se développer sur différents substrats (pierre, végétation aquatique, sable,...) et sont majoritairement végétariennes.
- À la fin de ce stade, les larves vont s'élever vers la surface de l'eau puis effectuer une

dernière mue pour prendre leur forme adulte et s'envoler. C'est de cette phase aérienne que les Éphémères tirent leur nom car elle ne dure généralement que quelques heures et sert seulement à se reproduire.

En ce baladant le long des cours d'eau, notamment en fin d'après midi, vous aurez sûrement la chance de voir des Éphémères dérivant tels de petits voiliers sur la surface de l'eau, ou formant un petit nuage se déplaçant verticalement au-dessus de la rivière.



P. Troëll

QUALITÉ DE L'EAU / BASSIN VERSANT DE LA PENZÉ

> OCTOBRE 2010 / FÉVRIER 2011

	Teneurs maximales	
	NITRATES	PESTICIDES ⁽¹⁾
		Glyphosate AMPA
Rivière PENZÉ/Coz Pors/Saint-Thégonnec Prise d'eau du Syndicat des Eaux de la Penzé	29 mg/l	< 0,05 µg/l 0,19 µg/l (oct. 10)
Captage souterrain/Bodinéry Saint-Thégonnec	45 mg/l (oct./déc. 10)	- -
Eau distribuée au robinet	32 mg/l (oct./déc. 10)	- -
Rivière PENZÉ/Amont Coatoulzach Guiclan/Saint-Thégonnec	35 mg/l	< 05 µg/l 0,09 µg/l (nov. 10)
Rivière COATOULZACH/Penhoat/Taulé Prise d'eau du Syndicat Mixte de l'Horn	39 mg/l	- -
Eau distribuée au robinet	40 mg/l	- -
Rivière PENZÉ/Guillien Peres Guiclan/Taulé	35 mg/l	< 0,05 µg/l 0,01 µg/l (déc. 10)
Rivière ÉON/Amont Pont Éon Plouénan	88 mg/l	< 0,05 µg/l 0,08 µg/l (déc. 10)
Rivière TRAON GALL/ Amont Station épuration/Saint Pol de Léon	89 mg/l	- -
Ruisseau du FROUT Carantec/Henvic/Taulé	72 mg/l	< 0,05 µg/l 0,17 µg/l (déc. 10)

Normes de distribution de l'eau potable au robinet et objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau à atteindre d'ici 2015

Nitrates
< 50 mg/l

Pesticides
< 0,1 µg/l

⁽¹⁾Protocole « pesticides » : prélèvements réalisés après 10 mm de pluie dans les dernières 24h. Le glyphosate et sa molécule de dégradation, l'AMPA, sont des molécules d'herbicides à usages agricoles et non agricoles.

>> Pour en savoir +

• LE POTAGER EN CARRÉS
Anne-Marie NAGELEISEN
(Éditions ULMER)



• LE GUIDE DU JARDIN BIO
Jean-Paul THOREZ et
Brigitte LAPOUGE-DEJEAN
(éditions TERRE VIVANTE)

>> Agenda

- 15 avril : conférence « jardiner au naturel » avec Philippe Munier, paysagiste conseil et chroniqueur jardin à France Bleu Breizh Izel / 20h, salle des associations à Saint-Thégonnec.
- 24 et 25 avril : Kastell Lys, festival de la plante / à Santec. Atelier de démonstration de techniques de biobéche, compostage, ... avec Philippe Munier. (16-17 heures, les 2 jours / limité à 20 personnes / inscriptions sur le stand du Syndicat Mixte du Haut-Léon).
- 18 et 19 juin : opération « bienvenue dans mon jardin ».

VOS VIEUX PRODUITS DE JARDIN PEUVENT AUSSI VOUS NUIRE !

Emanation, risque pour les enfants, intoxication, brûlure...

Pesticides périmés ou non utilisés dans vos placards ?

Entrez vos gants, mettez vos vieux produits dans un seau et déposez-les en déchetteries !

Et surtout pas à la poubelle ni dans un égout...

Plus d'informations : www.jardinsantec.org

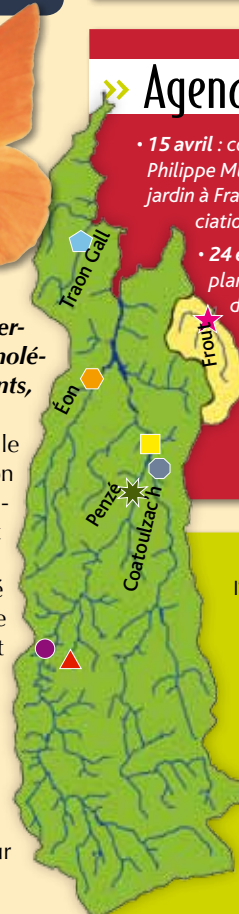
mce 40 rue Huguette 33000 Rennes www.mce.fr 02 99 21 11 11

Depuis octobre, deux pics d'AMPA ont été observés sur la Penzé et le ruisseau du Frou. Cette molécule est contenue dans de nombreux dés herbants, utilisés notamment par les particuliers.

Avec le retour du printemps, vient également le temps du jardinage. Pour éviter la contamination des eaux par les pesticides, il conviendra d'éviter les traitements inutiles, en étant plus tolérant vis-à-vis des herbes spontanées et en privilégiant des techniques respectueuses de la qualité de l'eau (binage, eau chaude, mise en place de plantes couvre sol...). En cas de traitement, il est indispensable de prendre toutes les précautions pour éviter les transferts de molécules vers les cours d'eau, en supprimant toute application sur les surfaces en pente ou imperméables.

Vous avez des vieux produits inutilisés voire interdits : apportez-les en déchetterie !

(Pour connaître la liste de ces produits, allez sur <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>).



Éditée à 14 500 ex. par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Bassins du Haut-Léon
2, place de la Mairie - SAINT-THÉGONNEC
Tél. 02 98 79 64 89
e-mail : syndicat.hautleon@wanadoo.fr

Directeur de la publication : S. Lozdowski, Président du SMHL

Rédaction/contacts : R. Allain, J.Cheveau, V.Sibiril

Avec la participation de L. Madec et de P. Munier.

Conception : Breizland 02 98 85 03 54

